Image not found or type unknown

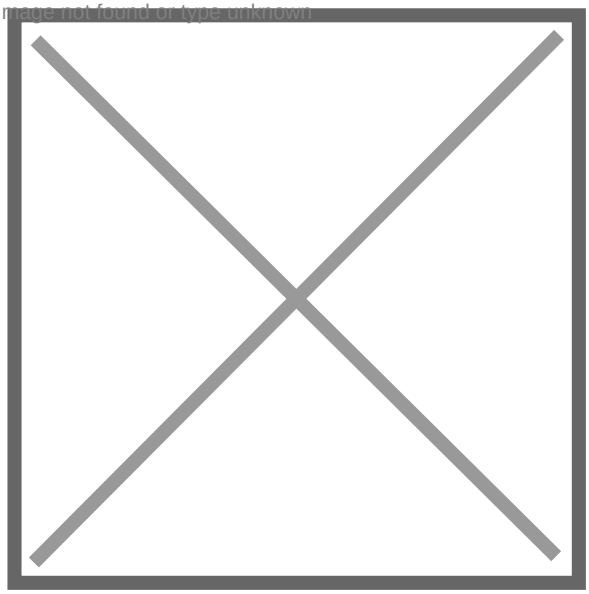

# Le droit de la poste a demander une cni

Par **arsen lupin**, le **14/05/2011** à **23:56**

Bonjour,

le guichetier du bureau de poste a t il le droit de me demander ma piece d'identité me donné le courrier recommandé ? et si je ne l'ai pas , a-t-il le droit de ne pas me le donner ?

Par **Tisuisse**, le **14/05/2011** à **23:59**

Bonjour,

Réponse question 1 : OUI et il doit même l'exiger.
réponse question 2 : OUI, sans document prouvant votre identité, il est en droit de ne pas vous donner le pli recommandé.

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **00:40**

Non, il ne peut exiger la CNI si vous présentez une autre pièce d'identité (document officiel délivré par l'administration avec photo) Mais c'est la grande mode désormais d'exiger la CNI (même à l'hopital pour se faire soigner, ils prétendent vous faire une fleur en acceptant votre permis de conduire, ils en sont à refuser des pièces que la police accepte dans le cadre de vigipirate dans les aéroports, c'est dire)

Par **Tisuisse**, le **15/05/2011** à **07:38**

Les seuls documents officiels reconnus par les administrations et autres services de l'Etat puisque émis par ses propres services, sont la Carte Nationale d'Identité et le Passeport. Pour les autres documents, c'est au bon vouloir de chaque administration ou service.

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **21:35**

Parce que le permis de conduire n'est pas délivré par l'Etat ? Certains répondent que c'est un diplome pas une PI. Le passeport est un titre de voyage, pas une PI si on a ce raisonnement. il faut faire la différence entre une pièce d'identité française (qui prouve la nationalité en sus de l'identité) et une pièce d'identité.

Quand on lit la liste émise par le CC pour justifier de son identité pour voter (ce qui est un acte important), on voit quand même que c'est plus important que la CNI et le passeport.

[citation]c'est au bon vouloir de chaque administration ou service. [/citation] et d'une procédure pour abus de pouvoir aussi.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés